

# INVITATION

*Les Rencontres du Cnis*

**DÉCENTRALISATION ET STATISTIQUE**

**le 13 mai 2005**

**Sous la présidence de M. Yves FRÉVILLE, Sénateur  
Président de la formation « Statistiques régionales et locales »**

Le Cnis invite les utilisateurs de statistiques relatives aux compétences décentralisées à participer à une journée de débats avec les producteurs de ces statistiques. Il s'agit d'anticiper les dispositions à prendre pour répondre aux besoins des différents acteurs, régionaux et nationaux, pour préserver la qualité et la comparabilité des statistiques et pour mettre en place des systèmes d'informations partagées.

**À partir de 9h00 Café d'accueil**

9h45 **Accueil des participants par M. Maurice Baslé**, Professeur des universités, Doyen de la faculté de sciences économiques de Rennes 1

10h **Introduction de la journée par M. Yves Fréville**

10h15 **Décentralisation et statistique : les nouveaux enjeux**

*par M. Jean-Michel Charpin, directeur général de l'Insee*

10h45-12h **Ateliers en parallèle - chaque atelier porte sur une compétence décentralisée**

**Atelier 1 - Le système d'informations partagées sur l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et le Revenu minimum d'insertion/ d'activité (RMI -RMA)**

*Débat présidé par M. Patrick Mareschal, Président du Conseil général de Loire-Atlantique, avec M. Daniel Macé, coordinateur des politiques sociales au Conseil général des Côtes d'Armor, M. Thierry Le Bellec, responsable de l'APA pour ce département, et M. Philippe Cuneo, Directeur adjoint de la DREES (service statistique du Ministère des solidarités, de la santé et de la famille)*

Le système d'informations partagées mis en place avec le concours de l'Assemblée des Départements de France comprend des remontées statistiques agrégées régulières sur les effectifs de bénéficiaires complétées d'enquêtes auprès des structures et des bénéficiaires pour mieux appréhender leur degré de satisfaction à l'égard du dispositif.

Destinataire des informations envoyées régulièrement par les départements, la DREES les restitue en permettant ainsi à chaque département de se situer par rapport aux autres.

L'exemple de l'APA sera l'occasion de présenter différentes formes de retour d'information ; celui du RMI-RMA, dont le système d'information a fait l'objet d'une refonte récemment, sera l'occasion de mettre en évidence l'intérêt d'un extranet pour les échanges d'information.

**Atelier 2 - Partage d'information entre collectivités territoriales et État sur le système éducatif**

*Débat présidé par Mme Claudine Peretti, Directrice de la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) avec M. Jacques Foucher, Directeur adjoint, chargé des politiques éducatives et de l'équipement des lycées au Conseil régional d'Ile-de-France, avec M. Alain Goy, chargé de la sous-direction des études statistiques à la DEP.*

La loi du 13 août 2004 attribue aux collectivités territoriales des compétences nouvelles : localisation et définition des secteurs de recrutement des collèges par les départements, responsabilité du schéma prévisionnel des formations des collèges, lycées et établissements, responsabilité des fonctions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique dans les établissements publics du secondaire (avec transferts des personnels TOS). D'une part, l'Etat doit continuer à pouvoir faire des bilans nationaux sur les fonctions décentralisées et notamment recevoir des informations sur les moyens dont disposent les établissements. D'autre part, les collectivités territoriales ont besoin d'une information assez détaillée sur le système éducatif pour piloter leurs actions, information largement détenue par l'Etat. Mais, précisément, quelle information partager, et selon quelles modalités ? Ces questions soulèvent des problèmes qui ne sont pas seulement techniques. Elles commencent à être discutées concrètement en 2005.

12h-13h30 Déjeuner

13h30-14h45 Ateliers en parallèle - chaque atelier porte sur une compétence décentralisée

**Atelier 3 - Le suivi statistique de la construction neuve**

*Débat présidé par M. Jacques Faucheux, Maire de Fougères, Président de la Conférence des villes de Bretagne, avec M. Jean-Marie Cano de l'AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) et M. Michel Barge, Sous-directeur du SES (Service statistique du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer)*

Le suivi statistique de la construction neuve repose sur l'exploitation d'informations extraites des formulaires de demandes de permis de construire. Ce suivi constitue à la fois un indicateur conjoncturel très important au niveau national et un moyen de suivre localement les phénomènes d'urbanisation et de densification de l'habitat. Il participe par ailleurs aux fondations du système statistique public (mise à jour du répertoire des immeubles localisés, base de sondage, etc.).

La modification attendue du partage de l'instruction des demandes d'autorisation de construire entre les services de l'État et ceux des communes, conséquence de l'article 67 de la loi du 13 août 2004, doit conduire à renforcer le partenariat entre ces différents services pour préserver la pertinence du suivi statistique.

**Atelier 4 - Formation professionnelle et apprentissage : construire ensemble des statistiques comparables**

*Débat présidé par Mme Françoise Amat, Secrétaire générale du CNFTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie), avec M. René-Paul Arlandis, Directeur des programmes de formation et d'éducation au Conseil régional du Centre et Mme Béatrice Sédillot, Sous-directrice à la DARES (service statistique du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale)*

La formation professionnelle continue est aujourd'hui un domaine partagé par de nombreux acteurs : les Conseils régionaux depuis les premières lois de décentralisation de 1983, l'Etat, les partenaires sociaux et, plus récemment, l'UNEDIC. Chaque intervenant dispose de ses propres grilles d'analyse correspondant à ses priorités d'action. Les financeurs de la formation ont besoin eux d'une lecture unifiée pour piloter leurs propres dispositifs et échanger entre eux, afin d'assurer une efficacité d'ensemble.

Cette construction commune de statistiques comparables progresse peu à peu. Plusieurs initiatives récentes visent à faire émerger progressivement des outils capables d'appréhender le champ de la formation professionnelle de façon plus globale.

**15h00-15h15 Culture : des politiques partenariales État-collectivités locales**

*Par Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri, déléguée adjointe à la délégation au développement et aux affaires internationales du Ministère de la culture et de la communication*

**15h15-15h30 L'Observatoire des territoires**

*Présentation par M. Bernard Morel, DATAR*

**15h30-15h45 Synthèse des travaux des ateliers**

*Présentation par M. Jean-François Royer, rapporteur de la formation Statistiques régionales et locales du Cnis*

**15h45-17h15 Table ronde - quels rôles pour les Collectivités locales et pour l'Etat dans l'observation statistique**

*Présidée par M. Yves Fréville, Sénateur, Président de la formation Statistiques régionales et locales du Cnis*

Participants : Mme Bernadette Malgorn, préfète de la région Bretagne, M. Patrick Mareschal, Président du Conseil général de Loire-Atlantique, un élu représentant l'Association des régions de France, M. Jean-Michel Charpin, directeur général de l'Insee, M. Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis

**17h15 Conclusion de la journée**

*Par M. Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis*

**17h30 Fin de la Rencontre**

*Programme sujet à modifications : consulter régulièrement <http://www.cnis.fr/>*